

Comptabilité - Exercice 1998 - Budget Principal - Affectation partielle des résultats de l'exercice 1997

M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, Rapporteur : La Ville de Besançon applique la nouvelle instruction budgétaire et comptable M14 depuis le 01/01/1996.

Cette instruction stipule notamment que :

- le résultat de la section d'investissement de l'exercice écoulé ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

- les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

Les résultats de l'exercice 1997 du Budget Principal ont été les suivants :

* Section d'investissement

Réalisations 1997 :

- Dépenses réalisées	- 588 595 621,58 F
- Recettes réalisées	<u>+ 453 071 853,26 F</u>
Solde des réalisations	- 135 523 768,32 F

Le programme d'investissement 1997 fait apparaître au 31/12/1997 un besoin d'autofinancement de 135 523 768,32 F qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation 1997.

* Section de fonctionnement

. Résultat de fonctionnement 1996 déduction faite de la part affectée à l'investissement 1997 (53 554 905,21 F - 17 443 058,38 F)	36 111 846,83 F
. Résultat de fonctionnement de l'exercice 1997	160 034 494,43 F
- Dépenses réalisées :	- 898 287 274,39 F
- Recettes réalisées :	1 058 321 768,82 F
Résultat cumulé de la section de fonctionnement	196 146 341,26 F

Il est rappelé que le 23 mars 1998, le Conseil Municipal a repris par anticipation sur cet excédent une somme de 15 000 000 F pour compléter le financement d'équipements inscrits au Budget Primitif 1998.

Le Conseil Municipal est invité à affecter une partie de l'excédent disponible aux opérations suivantes :

- 135 523 768,32 F à la couverture du besoin d'autofinancement du programme d'investissement 1997

- 1 803 875,99 F à la réaffectation du reliquat du versement-transport encaissé en 1997 (cette question fait l'objet d'un rapport spécifique à cette même séance).

Compte tenu des reprises précitées, l'excédent de fonctionnement du Budget Principal disponible pour une affectation ultérieure s'élève à **43 818 696,95 F**.

BUDGET PRINCIPAL - RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION DU BUDGET 1997

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	594 127 745,24	1 050 353 494,62	1 644 481 239,86
	Titres de recettes émis *	453 071 853,26	1 058 321 768,82	1 511 393 622,08
	dont rattachements		4 585 918,01	4 585 918,01
	Restes à réaliser	78 806 139,00		78 806 139,00
DÉPENSES	Autorisations budgétaires totales	601 315 757,54	927 543 124,21	1 528 858 881,75
	Engagements	561 272 167,88	898 446 586,33	1 459 718 754,21
	Mandats émis *	485 840 191,88	898 287 274,39	1 384 127 466,27
	dont rattachements		1 418 121,06	1 418 121,06
	Dépenses engagées non mandatées	75 431 976,00		75 431 976,00
	Dépenses engagées non rattachées		159 311,94	159 311,94
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (1)	Solde d'exécution			
	Excédent		160 034 494,43	127 266 155,81
	Déficit	32 768 338,62		
	Solde des restes à réaliser	3 374 163,00	159 311,94	3 214 851,06
RÉSULTAT REPORTE (2)	Excédent	102 755 429,70	36 111 846,83	66 643 582,87
	Déficit			
RÉSULTAT CUMULÉ (1+2)	Excédent	132 149 605,32	195 987 029,32	63 837 424,00
	Déficit			

* après déduction des annulations de titres et de mandats

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET (HORS RESTES A RÉALISER)

	Résultat à la clôture de l'exercice 1996 (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture 1997
Investissement	(102 755 429,70)		(32 768 338,62)	(1) + (3)
Fonctionnement	156 310 334,91	120 198 488,08	160 034 494,43	(1) - (2) + (3)
Total	53 554 905,21	120 198 488,08	127 266 155,81	60 622 572,94

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions d'affectation d'une partie de l'excédent disponible de l'exercice 1997.

Récépissé préfectoral du 23 juin 1998.